



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 61063

Texte de la question

M Richard Cazenave souhaite obtenir de M le garde des sceaux, ministre de la justice, quelques précisions relatives à ses récentes déclarations. En effet, lors de la séance de l'Assemblée nationale du mercredi 17 juin 1992, il a déclaré : « Les procédures doivent être accélérées. La longueur des procédures donne trop souvent le sentiment que les délits restent impunis et peut ainsi favoriser la récidive. Aussi les procureurs doivent-ils pouvoir recourir à des procédures telles que la présentation immédiate, la médiation. » C'est pourquoi il lui demande quels moyens ont été budgétisés pour concrétiser cet objectif.

Texte de la réponse

Reponse. - Les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire s'inscrivent pleinement dans les orientations arrêtées le 3 juin 1992 en conseil des ministres sur les réponses judiciaires à la délinquance urbaine. Ces orientations ont fait l'objet de cette année d'un traitement budgétaire privilégié, qui s'est trouvé confirmé et amplifié dans le projet de loi de finances pour 1993 dont elles constituent une priorité, au travers tant des crédits de fonctionnement que des emplois du ministère de la justice. S'agissant d'abord des moyens des juridictions, le décret n° 92-1181 du 4 novembre 1992 permet de financer désormais les médiations pénales sur frais de justice et de revaloriser de manière importante la rémunération des missions de contrôle judiciaire et des enquêtes de personnalité. Effective dès 1992, cette mesure a impliqué, pour son application en année pleine, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 17,4 millions de francs au projet de loi de finances pour 1993. Par ailleurs, les dotations des juridictions situées dans les treize départements pilotes pour la politique de la ville ont été abondées en 1992 de 10 millions de francs, destinés à l'amélioration du fonctionnement des tribunaux (notamment pour accélérer les procédures de liaison entre les parquets, la police et la gendarmerie) et au renforcement des comités de probation et d'assistance aux libérés. Les moyens des services de protection judiciaire de la jeunesse, instrument essentiel de prévention de la délinquance, se trouvent eux aussi sensiblement accrus. Quarante-cinq créations d'emplois dont trente-cinq par transformation d'emplois sont prévues au projet de loi de finances pour 1993 pour la prise en charge des jeunes les plus difficiles. Ces moyens nouveaux permettront d'assurer, d'abord, la réouverture de dix établissements d'hébergement représentant une capacité de cent vingt places et situés dans des départements prioritaires (régions Ile-de-France et Nord). Soixante emplois d'éducateurs (dont dix par transformation d'emplois) et dix emplois de directeurs sont créés à ce titre. Quatre de ces établissements ont ouvert dès le dernier trimestre 1992 avec le concours du secteur associatif. D'autre part, la création de vingt emplois d'éducateurs et de cinq emplois d'assistants sociaux, par transformation d'emplois, permettra de renforcer les services de milieu ouvert dans les départements prioritaires au titre de la politique de la ville. En complément de ces créations d'emplois, 9,45 millions de francs de crédits supplémentaires en fonctionnement sont prévus en 1993 pour les réouvertures d'établissements et de renforcement du milieu ouvert. L'administration pénitentiaire a pu elle aussi mieux concourir dès 1992 à la prévention de la récidive : en juin 1992 l'ouverture d'un concours pour quarante éducateurs supplémentaires a été autorisée ; au projet de loi de finances pour 1993, trente emplois nouveaux sont inscrits pour le renforcement des comités de probation et d'assistance aux libérés, qui ont un rôle essentiel pour la diversification des

sanctions penales et l'aide a la reinsertion des sortants de prison. Pour 1993, enfin, 3 millions de francs de credits d'intervention supplementaires sont prevus pour le soutien des actions menees en faveur des jeunes en difficultes, des victimes et de l'insertion des sortants de prison.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61063

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3789